LETTRE OUVERTE AU PRÉSIDENT D'EDF SA, M. BERNARD FONTANA

Montreuil, le 7 octobre 2026

Objet : « Position de la Direction d'EDF SA au sujet des recommandations de la Cour des comptes ».

Monsieur le Président-Directeur Général,

La Cour des comptes a rendu public, le 17 juillet 2026, un rapport dont les treize recommandations ont fait grand bruit au sein des Industries Electriques et Gazières. En effet, par la place d'EDF SA dans la Branche, il est évident que ces recommandations ne sont qu'un cheval de Troie pour l'ensemble des entreprises des IEG et donc pour l'ensemble des salariés.

Il n'est probablement pas nécessaire de vous rappeler l'ensemble des attaques portées à l'encontre des agents dont vous avez la responsabilité. Quelques-unes suffiront :

- Limiter les revalorisations salariales annuelles ;
- Redéfinir les compétences maintenues en propre ;
- Réviser la grille de rémunération ;
- Diminuer le nombre et le coût des rémunérations complémentaires ;
- Modifier les dispositions statutaires définissant les heures supplémentaires ;
- Renégocier les accords relatifs au temps de travail ;
- Abaisser et restreindre le compte épargne-temps (CET).

En réponse à ce rapport, le 8 juin 2026, vous aviez déjà pris le parti de vous positionner notamment en ces termes: *« L'entreprise est engagée dans une politique de modération salariale. »*

Vous comprendrez qu'au regard des recommandations précitées et des négociations annuelles obligatoires à venir, ces propos ne sont pas de nature à rassurer les agents de l'entreprise et de ses filiales.

Les agents ne sont pas dupes. Leur faire avaler l'idée d'une « modération salariale » au moment où l'entreprise recrache des dividendes records pour le premier semestre 2026 est particulièrement osé. Leur pouvoir d'achat étant déjà dans le contexte actuel considérablement impacté par la croissance des taux d'inflation.

A ce propos, nous vous informons que nous sollicitons l'ensemble des employeurs, par l'intermédiaire de vos représentants de l'UFE et de l'UNEMIG, afin que des réponses fortes soient apportées pour les futures négociations de Branche. EDF étant l'entreprise prépondérante, nous comptons sur votre intervention pour répondre aux attentes de ceux qui feront l'avenir énergétique du pays.

Vous n'êtes pas sans savoir que le Gouvernement vient d'afficher une position claire concernant les points du rapport de la Cour des comptes relatifs au tarif agent. Le Premier ministre, par l'intermédiaire du ministre du Travail et des Solidarités ainsi que de la ministre déléguée chargée de l'Énergie, nous a confirmé sa volonté de renoncer à toute remise en cause de cet élément de notre contrat social, de notre statut.

Le Gouvernement ayant montré la voie de la raison, la FNME-CGT et les agents demeurent désormais dans l'attente d'une prise de position claire de votre part. À l'instar du ministère de tutelle, entendez-vous renoncer à la mise en œuvre des mesures contestées que le rapport de la Cour des comptes place dans vos perspectives, afin de contribuer au retour d'un climat social plus serein ? Il semblerait pour le moins hasardeux de ne pas suivre cette posture d'apaisement adoptée par les pouvoirs publics. L'ensemble de vos agents attend une réponse de votre part dans les plus brefs délais. Ils ont d'ailleurs, par l'intermédiaire de la FNME-CGT, déposé à la fin du mois de juillet des préavis de grève locaux en ce sens.

La nature de votre réponse à cette interpellation risque fort d'avoir un impact majeur sur la capacité de notre entreprise à répondre aux besoins liés au passage de l'hiver. Car, à votre volonté de « modération salariale », les Syndicats de la FNME-CGT et les agents se tiennent prêts à répondre par une modération de leur travail et des profits qu'il génère !

Dans l'attente de vous lire avant le 27 octobre prochain, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président-Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la FNME-CGT :

Fabrice COUDOUR
Secrétaire Général de la FNME-CGT

Sébastien KOCH
Délégué Syndical Central CGT d'EDF SA